

## **Compte rendu réunion de bureau de l'ASPC de Sainte Céronne le 29 septembre 2012 10h30**

**Présents :** *Mesdames Elisabeth Lutet, Raymonde Lizot, Martine Leroy, Christine Giroux, Josiane Jousse, Jacqueline Suquet,*

*Messieurs Marc Orange, Daniel Simoen, Yannick Lutet*

**Absentes excusées:** *Mesdames Françoise Chantepie, Dany Gautier.*

Conformément à l'ordre du jour Martine Leroy, trésorière, fait état du **bilan financier** :

**Compte chèque :** 1198,01 euros

**Livret A :** 9203,22 euros

**Recettes :** 1350 euros (*dont 300 euros récoltés lors du concert de mai et 500 euros lors de la fête communale*)

**Dépenses :** 4263,69 euros

Il est constaté qu'au 30 juin 2012 les dons versés à la Fondation du Patrimoine s'élèvent à 8587,69 euros. Elisabeth Lutet signale qu'il est important qu'une majorité des fonds récoltés soient versés à la Fondation car l'association est encore loin de pouvoir envisager la première tranche des travaux de gros oeuvres qui a été chiffrée à 200 000 euros. Cependant il est décidé de garder suffisamment sur le compte de l'association afin de procéder aux travaux d'urgences comme cela a été le cas pour le mur de la porte latérale.

Concernant ces travaux de restauration d'urgence, s'élevant à 17 980, 75 euros, la DRAC a versé 5394 euros de subvention, le Ministère de l'Intérieur 1500 euros, subvention obtenue par Monsieur le Sénateur Lenoir sur la réserve parlementaire. L'ASPC va verser 5000 euros à la commune en remboursement.

### **Prévisions 2013**

Le livre sur les mariages à Sainte Céronne est en cours. Un comité de rédaction se réunira dans les prochaines semaines.

Il est décidé de réitérer les stands au cours de la fête communale ainsi que la participation à « Pierres en lumières » avec, dans la mesure des possibilités, un concert.

### **Site Internet**

Il est demandé s'il convient de maintenir le site internet actuel.

Monsieur Lutet signale que sa disparition des écrans depuis plusieurs semaines n'a pas suscité un émoi particulier.

Cependant, la majorité pense qu'il est regrettable de s'en séparer.

Il est donc décidé de greffer ce site sur le site communal prévu.

### **Divers**

Elisabeth Lutet signale que l'autel latéral gauche s'effondre. Il est en bois. Il a été décidé d'enlever les statues qui reposent sur cet autel et éventuellement de faire réaliser un devis de restauration.